



**AVRIL  
2022**

## **BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Cela fait plus de deux ans maintenant que nos rencontres physiques étaient mises en sommeil. En ce début de printemps, nous allons vite nous rattraper avec deux grands événements dans la commune.

Le mardi 26 avril, nous vous donnons rendez vous dans la salle du bas de la Maison Commune à 18h00 pour la présentation du plan Inondations. Nous parlons de ce projet depuis un moment déjà, et sommes maintenant en mesure de vous expliquer avec notre bureau d'étude l'ensemble de ce grand projet.

C'est notre priorité absolue pour les deux prochaines années.

**Le samedi 14 mai, à 11 h00**, nous vous donnons rendez-vous pour l'inauguration de la grande fontaine. Nous imaginons un grand moment entre et avec tous les habitants. Nous aurons également l'honneur d'être en présence de la chorale de Sermange, l'écho de la Serre, pour un moment festif et convivial.

Retenez bien cette date!

Le retour du printemps coïncide, comme chaque année en avril, à la préparation et le vote du budget communal. Pour l'année 2022, le budget a été bâti autour de trois axes principaux : une politique de stabilité fiscale avec le maintien des taux communaux actuellement en vigueur , une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des investissements priorités.

Concernant les investissements, l'Etat nous a demandé d'annualiser nos projets afin de définir au plus juste les subventions. Conjointement avec les services de la préfecture, il a été décidé de réaliser cette année le redimensionnement du busage du pont Ch. du crémolot. 2023 sera consacré aux travaux du plan Inondations. Les délais incompressibles d'instruction du projet par l'Etat ne nous permettent pas de démarrer les travaux avant. Nous avons néanmoins prévu dans le budget un emprunt de 150 000€ dès 2022, nous pourrons ainsi activer cet emprunt si les taux d'intérêts augmentent fortement.

**Sermangement votre**

Michel Bénessiano

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

**Présents** : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick – CURIE Sophie – DE PAOLI Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre- PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. Mme Sophie Curie a été nommée secrétaire.

### ➤ **Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude Vuilleminot, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Michel Benessiano, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés.....		204 314.77		16 978.04		221 292.81
Opérations de l'exercice.....	135 466.02	187 868.50	603 873.66	471 837.54	739 339.68	659 706.04
<b>TOTAUX</b>	135 466.02	392 183.27	603 873.66	488 815.58	739 339.68	880 998.85
Résultats de clôture.....		<b>256 717.25</b>	<b>115 058.08</b>			<b>141 659.17</b>
Restes à réaliser.....			59 399.19	91 445.00	59 399.19	91 445.00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>256 717.25</b>	<b>83 012.27</b>			<b>173 704.98</b>

Monsieur le Maire se retire de la séance. Claude Vuilleminot assure la présidence et demande aux conseillers d'approuver le compte administratif 2021 présenté. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2021.

### ➤ **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 52 402.48 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 204 314.77 €

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à **256 717.25 €**

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Considérant le solde d'exécution d'investissement N-1 - 115 058.08 €

Considérant le solde des RAR d'investissement N-1 + 32 045.81 €

Le besoin de financement d'investissement s'élève à - **83 012.27 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit au budget primitif 2022 :

\* Affectation en réserve R 1068 en investissement : 100 000.00 €

\* Report en fonctionnement R 0002 : 156 717.25 €

### ➤ **Subventions 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accorder, à ce jour, une subvention aux organismes suivants pour l'année 2022 :

➔ ADMR	: 300 €
➔ Souvenir Français	: 50 €
➔ MAM Les P'tits Pieds enchantés	: 100 €
➔ ACCA de Sermange	: 300 €
➔ CCAS Sermange	: 1 100 €

### ➤ **Entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Agate Paysages concernant l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2022. Le devis se décompose comme suit :

Tonte et débroussaillage avec ramassage de l'herbe : 530 € T.T.C. le passage

Tonte et débroussaillage sans ramassage : 402 € T.T.C. le passage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté

## ➤ Travaux ONF – Année 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2022.

Le devis se décompose comme suit : Travaux sylvicoles – Parc. 23.r	: 1 121.67 € H.T.
Autres travaux – Parc. 20.r et 26.r	: 1 991.03 € H.T.
Forfait plantation 2018-2022 – Parc. 12.r et 20	: 1 489.99 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>: 4 602.69 € H.T.</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de réaliser les travaux sylvicoles dans la parcelle 23.r, et le forfait plantation 2018-2022 dans les parcelles 12.r et 20.r pour un montant de travaux s'élevant à 2 611.66 € H.T.

## ➤ Vote du budget primitif 2022

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'adopter le budget primitif 2022 de la commune de Sermange, arrêté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section fonctionnement = 336 892 €
- Section investissement = 522 549 €

## ➤ Dénomination d'une voie publique

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré : ADOPTE** la dénomination suivante : **Route de Malange** pour la voirie située à l'extrémité de la rue Franche direction Malange.

## ➤ Désignation des membres du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article 7 relatif aux centres communaux d'action sociale, le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par le Conseil municipal.

Il rappelle la délibération du 27 mai 2020 actant l'élection des cinq représentants du Conseil Municipal et présente la lettre de démission de Mme Christiane Bernard. Il convient donc d'élire un nouveau membre au sein du CCAS .

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : PROCEDE** à l'élection d'un représentant au sein du Conseil Municipal en lieu et place de Mme Christiane BERNARD. Le résultat est le suivant :

- M. Denis BUCHWALTER est élu avec 11 voix.

## ➤ Contrat de travail de l'adjoint technique territorial en charge de l'entretien de la Maison Commune

Le Maire explique que le contrat de travail de l'adjoint technique territorial en charge de l'entretien de la Maison Commune est arrivé à échéance le 31 mars dernier. Il précise que cet agent a bénéficié du renouvellement de son contrat sur une période de 6 ans et qu'il convient désormais de lui proposer un contrat à durée indéterminée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré : DECIDE** de renouveler le contrat de travail de l'adjoint technique territorial en charge de l'entretien de la Maison Commune et **PRECISE** que le contrat établi sera un contrat à durée indéterminée qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. amené à réaliser des heures complémentaires en fonction des besoins du service. Ces heures lui seront rémunérées sur la base du traitement en place au moment de leur accomplissement.

# INFOS COMMUNALES

❖ **PLUI** : Document d'urbanisme réglementaire planifiant l'aménagement du territoire intercommunal, le PLUi définit et réglemente l'occupation des sols sur l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes Jura Nord (CCJN) et détermine les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

Au-delà, la réflexion sur le PLUi doit permettre de développer une stratégie commune à horizon 15 ans et ainsi donner une nouvelle envergure à l'intercommunalité Jura Nord, dans la continuité du Projet de territoire. Il sera l'expression du projet de territoire de la Communauté de communes en matière de logements, de développement économique, d'agriculture, de transports en commun, d'offre commerciale, de préservation du cadre de vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages, etc.

Pour la commune de Sermange le document d'urbanisme utilisé est le PLU, il restera en vigueur jusqu'à la validation définitive du PLUi.

Un **REGISTRE DE CONCERTATION** est mis à la disposition des personnes à la CCJN aux jours et horaires d'ouverture de la Communauté de communes, ainsi qu'en mairie.

Vous pouvez contacter la Communauté de communes Jura Nord à l'adresse mail suivante :

[PLUi@jura-nord.com](mailto:PLUi@jura-nord.com)

Toutes les infos sur le site [jura-nord.com](http://jura-nord.com) - rubrique communauté

❖ **CCAS** : Au sein de la commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. **Cet établissement s'appelle le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**. Le CCAS de Sermange organise également le repas annuel de nos aînés et la distribution des colis de fin d'année.

**Afin de renforcer son équipe, nous sollicitons les habitants pour nous rejoindre et reconstituer l'équipe .**  
**Merci de vous faire connaître en mairie.**

❖ **La cérémonie du 8 Mai** se tiendra au Monument aux Morts à **9h30**.

❖ **Nettoyage et plantation :**

Le printemps est arrivé... alors pour le fêter, un grand nettoyage s'impose : rendez-vous le **samedi 30 avril à partir de 9h devant la mairie** avec votre courage et vos outils. Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié, venez nombreux !

❖ **Tondeuses, débroussailleuses, élagage...**

Afin de profiter du calme de notre commune et d'entretenir de bonnes relations de voisinage, nous vous demandons de respecter les horaires suivants pour la tonte et le débroussaillage :

En semaine: 8h-12h et 14h -18h

Le samedi: 9h-12h et 15h -18h

Le dimanche :10h-12h



## **FERMETURE DU SECRETARIAT**

Le secrétariat de mairie sera fermé les lundi 25 et mercredi 27 avril 2022.

Pour toute urgence, contacter :

- Michel BENESSIANO : 07 88 31 01 38 - Claude VUILLEMENOT : 06 87 20 20 56

- Patrice VUILLEMENOT : 06 07 41 63 61 - Jean-Pierre GIRARDOT : 06 82 96 92 40